

# REGLEMENT INTERIEUR

## Article 1 : Dispositions générales

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

## Article 2 : Hygiène, sécurité, règles de conduite

- Chacun s'engage à respecter physiquement et verbalement l'ensemble des personnes qu'il pourra rencontrer au sein de l'établissement.
- Les enregistrements vidéo ne sont pas autorisés.
- Une tenue correcte est demandée.
- Chaque personne s'engage à respecter les locaux et le matériels mis à sa disposition. Toute dégradation volontaire ou non sera à la charge de la personne responsable de cette dégradation.
- Il est interdit de fumer, de vapoter, de manger ou d'introduire de l'alcool dans les locaux.
- Il est dans l'intérêt des élèves d'informer le responsable de la formation d'éventuels problèmes de santé afin de permettre un aménagement des exercices proposés.
- Il est interdit aux stagiaires d'introduire dans les lieux de formation toute personne étrangère à l'établissement sans accord préalable de la direction.
- Les stagiaires doivent s'informer des issues de secours et des dispositions à suivre en cas d'incendie.
- Pour la conduite d'un 2-roues motorisé, chacun doit être obligatoirement équipé d'un casque et d'une paire de gants homologués et à sa taille, d'une veste ou d'un blouson et d'un pantalon adaptés et de chaussures montantes, fermées et attachées.

## Article 3 : Accès aux locaux

- Les agences CSR de Labège et d'Escalquens sont ouvertes pour l'accueil du public du lundi au vendredi de 16h à 19h et le samedi de 9h à 12h.
- L'auto-école CSR Formations est ouverte pour la formation des conducteurs du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h.
- Les salles de code sont accessibles sur réservation auprès du secrétariat.

## Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

- Des Modules de Formation Théorique d'une durée de 2h (MFT2) sont organisés sur rendez-vous le mercredi de 18h à 20h à l'agence CSR d'Escalquens et le samedi de 14h à 16h à l'agence CSR de Labège. Chacun doit être installé dans la salle au moins 5 minutes avant le début du cours.
- L'entraînement au code peut se faire via notre plateforme de formation en ligne accessible à cette adresse : <http://csr-formationen-labege.packweb3.com/>. Un code d'accès personnel vous sera envoyé par mail.
- Une leçon de conduite comprend généralement 5 minutes de présentation des objectifs, 45 minutes de travail effectif dans le but d'atteindre les objectifs définis et 5 minutes de bilan et commentaires. Une leçon d'une heure dure effectivement 55 minutes et une leçon de 2 heures dure une 1h55.
- Tout retard de l'élève lors d'une leçon de conduite est mentionné sur sa fiche de suivi et ne pourra donner lieu à compensation.
- Tout retard du formateur sera rattrapé en concertation avec l'élève.
- Toute leçon ou cours non décommandé par l'élève au moins 48 heures ouvrables à l'avance et par mail ([contact@csr-formationen.fr](mailto:contact@csr-formationen.fr)) sera dû et facturé.

## Article 5 : Sanctions

- En cas de non-respect du règlement intérieur, la direction pourra décider des sanctions à appliquer. Celles-ci pourront aller de l'avertissement à la suspension temporaire, jusqu'à l'exclusion définitive.
- En aucun cas une suspension ou une exclusion ne pourra donner lieu à remboursement.

## Article 6 : Modalités

Le présent règlement intérieur est délivré à la signature de tout contrat signé avec CSR Formations.